

0430953C  
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND  
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER  
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF  
43201 YSSINGEAUX CEDEX  
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 37  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 20/03/2024  
Réuni le : 05/04/2024  
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à OPTION EPS en 2025 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui          Nombre: 1

Libellé de la délibération :

principe d'organiser un voyage pour les élèves de l'option EPS en classes de secondes et première générales, prévu pour le printemps 2025 : 48 élèves, séjour APPPN été , dans le massif central ou en bord de mer (avec des activités telles que escalade, kayak, spéléologie, course d'orientation, via ferrata ou voile) Le coût est évalué à 26 000 € et ce projet est proposé au vote, afin de pouvoir réserver l'hébergement et le transport dès 2024, sans ouverture de crédit.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C  
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND  
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER  
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF  
43201 YSSINGEAUX CEDEX  
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 38  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 20/03/2024  
Réuni le : 05/04/2024  
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui     [ ] Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

constate la perte sur créance irrécouvrable de 5 329,81 € de l'association Thalassa COVAL Voyage SAS, concernant le voyage annulé en Alsace en mars 2020, lors du confinement en raison du covid, et la reconnaît en admission en non valeur.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C  
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND  
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER  
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF  
43201 YSSINGEAUX CEDEX  
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 39  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 20/03/2024  
Réuni le : 05/04/2024  
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

une convention de bassin de formation d'Yssingeaux-Monistrol, proposé par le collège Jean MONNET, avenant n°4, dispositif qui prévoit une contribution avec une part fixe de 100 € et 0,15 € par élève inscrit.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C  
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND  
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER  
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF  
43201 YSSINGEAUX CEDEX  
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 40  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 20/03/2024  
Réuni le : 05/04/2024  
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60  
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3  
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Exercice : 2024  
Numéro de la DBM : 4  
Budget d'origine :  
Budget primitif :  [X]  
Budget annexe :  [ ]  
Pièce(s) jointe(s)  
 [X] Oui  [ ] Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

autorise les opérations de la DBM n°4, concernant la ventilation des crédits globalisés 2023, ouvertures de crédits de la dotation complémentaire de 10 000 € en 2023, à rectifier :  
13STA Stages enseignants : -7 000,00 €  
13ADP Autres dépenses pédagogiques : -3 000 €  
et concernant le prélèvement de 5 329,81 € des fonds de réserves afin d'apurer le compte "créances irrécouvrables admises en non-valeur concernant l'association Thalassa, voyage Alsace annulé en mars 2020 à cause du covid.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C  
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND  
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER  
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF  
43201 YSSINGEAUX CEDEX  
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/03/2024

Réuni le : 05/04/2024

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

le seuil plancher fixé à 10 € pour le service de paiement en ligne (télépaiement), paiement dématérialisé des créances des familles, est approuvé par le Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

# Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Forestier

Prénom : Emmanuel

Signé le : 12/04/2024 08:52:53

0430953C  
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND  
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER  
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF  
43201 YSSINGEAUX CEDEX  
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fusion des réserves

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 42  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 20/03/2024  
Réuni le : 05/04/2024  
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration décide de globaliser et de suivre toutes les réserves sur le compte 1068.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C  
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND  
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER  
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF  
43201 YSSINGEAUX CEDEX  
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 43  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 20/03/2024  
Réuni le : 05/04/2024  
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77  
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3  
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2023 comme suit :**  
[X] Sur un compte de réserve unique  
[ ] Avec subdivision  
Pièce(s) jointe(s)  
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C  
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND  
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER  
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF  
43201 YSSINGEAUX CEDEX  
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 44  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/03/2024

Réuni le : 05/04/2024

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier**

Année d'exercice : 2023

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non    Nombre: 2

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0